



SARL Duo Azul
Xavier Martyn et Elvire Berthenet
14 chemin des Prés-au-Roy MONTSURVENT 50200 GOUVILLE-SUR-MER
Siret : 10377963300017 / Code NAF : 7420Z

CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE
N° de déclaration d'activité : 28 50 01841 50

Entre les soussignés :

1) Pour l'organisme de formation : SARL Duo Azul, 14 chemin des Prés-au-Roy MONTSURVENT 50200 GOUVILLE-SUR-MER. N° de Siret : 10377963300017. N° de déclaration d'activité de formation 28 50 01841 50. La SARL Duo Azul est représentée par Elvire Berthenet, en sa qualité de responsable des formations.

2) Pour l'entreprise bénéficiaire, ci-après, « le ou la stagiaire » :

Nom et prénom :

Adresse postale :

Siret :

Est conclue la convention suivante, en application des dispositions de la sixième partie du Code du Travail portant organisation de la formation professionnelle tout au long de la vie :

Article 1 : Objet, Nature, Durée et Effectif de la formation

En exécution de la présente convention, l'organisme de formation s'engage à organiser l'action de formation intitulée : « **Sors-toi les flashes : Workshop pour photographe de mariage** ».

Objectifs :

Les connaissances et compétences apportées au photographe par les 3 jours de formation :

- Connaissances :
 - o Connaître les différents schémas de lumière permettant d'éclairer une scène
 - o Connaître les accessoires permettant de moduler la lumière et savoir pourquoi, quand et comment les utiliser
 - o Connaître les leviers mobilisables pour équilibrer lumière naturelle et lumière du flash
- Objectifs pédagogiques intermédiaires :
 - o Savoir utiliser un flash, un émetteur et un récepteur
 - o Savoir régler au moins un flash en conditions de reportage (lumière ambiante non maîtrisée contrairement à la photographie de studio)

SARL Duo Azul
Siret 10377963300017 – 14 chemin des Prés-au-Roy MONTSURVENT 50200 GOUVILLE-SUR-MER –
0673660803

N° de déclaration d'activité : 28 50 01841 50



- Savoir réaliser une photo de couple ou de portrait créative à l'aide d'un ou plusieurs flashes déportés
- Savoir photographier une scène en conditions de luminosité basse en utilisant un ou plusieurs flashes déportés
- Savoir photographier une scène de dancefloor en jouant avec la lumière ambiante tout en figeant le sujet
- Savoir retoucher des images prises à l'aide de flashes pour les intégrer aux photos prises en lumière naturelle
- Objectif pédagogique final :
 - Savoir reconnaître une situation complexe en termes de lumière naturelle et savoir quoi utiliser et comment pour améliorer le résultat des prises de vue

Formateur et formatrice :

Organisme de formation : SARL Duo Azul, N° de déclaration d'activité 28 50 01841 50

Formateur-ices :

Xavier Martyn et Elvire Berthenet sont photographes de mariage professionnels depuis 2019. Chaque année iels accompagnent des couples en tant que photographes de mariage, et ont donc une expérience au plus près de celle de leurs élèves. Au fur et à mesure de leur parcours en tant que photographes professionnels, iels ont compris l'importance de raconter une histoire et acquis les connaissances, compétences et réflexes nécessaires pour faire du storytelling et de l'approche documentaire leur force.

Ce duo de formateur-ices a été récompensé dans de nombreux concours nationaux et internationaux pour photographes de mariage (Top 25 chez Fearless, Top 10 chez This is Reportage, 2ème chez MyWed, Médaille d'or 3 fois de suite aux MPPF), à titre individuel sous le nom de Xavier Martyn ou en tant que duo sous le nom de Martyn Photography puis Duo Azul (selon le règlement spécifique à chaque concours, une participation en duo n'étant pas toujours autorisée).

Leur expérience en formation a débuté en 2023, via leur premier organisme de formation El Martyn Photography (déclaration d'activité de formation n°28 500 158 350). Durant l'existence de ce premier organisme de formation, 60 élèves ont été formés (en workshop, en formation individuelle en présentiel ou en formation en distanciel).

En savoir plus un peu plus le travail de Duo Azul: www.duo-azul.com

A qui s'adresse cette formation ?

Les stagiaires de la formation « **Sors-toi les flashes : Workshop pour photographe de mariage** » savent déjà photographier des mariages et sont familier·es des conditions fréquemment rencontrées lors de ces événements. Les stagiaires souhaitent améliorer la qualité globale de leurs reportages et se différencier des autres photographes en intégrant le flash à leur pratique du métier.

Cette formation est réservée aux photographes ayant déjà une immatriculation professionnelle (ou ayant débuté les démarches pour l'immatriculation), et ayant déjà photographié et livré au moins 3 mariages à la date du début de la formation.

SARL Duo Azul

Siret 10377963300017 – 14 chemin des Prés-au-Roy MONTSURVENT 50200 GOUVILLE-SUR-MER –
0673660803

N° de déclaration d'activité : 28 50 01841 50



Durée : 3 jours : 30h00 de formation :

Jour 1 : 10h – midi / 13h30 – 16h30 / 17h – 20h / 21h – 23h

Jour 2 : 10h – 13h / 14h30 – 16h30 / 17h – 19h / 20h – 23h

Jour 3 : 10h – 13h / 14h30 – 16h30 / 17h – 20h / 21h – 23h

Soit 30 heures de formation sur 3 jours

Lieu de la formation professionnelle : Domaine de la Guérie, La Guérie, 50200 Coutances

Effectif formé dans le cadre de l'action de formation professionnelle :

La formation est limitée à 8 stagiaires par session. Elle est réservée aux photographes ayant déjà une immatriculation professionnelle (ou ayant débuté les démarches pour l'immatriculation), ayant déjà photographié et livré au moins 3 mariages à la date du début de la formation.

Les stagiaires de la formation « Sors-toi les flashes : Workshop pour photographe de mariage » savent déjà photographier des mariages et sont familier·es des conditions fréquemment rencontrées lors de ces évènements. Les stagiaires souhaitent améliorer la qualité globale de leurs reportages et se différencier des autres photographes en intégrant les outils de storytelling et/ou l'approche documentaire à leur pratique du métier.

L'organisme de formation précise que cette action de formation professionnelle sera dispensée auprès de stagiaires photographes ou salarié·es travaillant dans la photographie, pour les trois journées de formation. Conformément à l'article L.6353-8 du Code du Travail, chaque stagiaire se verra remis, avant son inscription à toute formation, le règlement intérieur de l'organisme de formation SARL Duo Azul, applicable aux stagiaires.

Pré-requis pour suivre la formation :

Connaissances de base en photographie

Connaissances de base d'un des logiciels suivants : Lightroom / Capture One / Photoshop

Avoir déjà photographié et livré au moins 3 mariages.

Les stagiaires sont invité·es à venir muni·es de tout le matériel nécessaire pour pouvoir assurer un reportage (au moins un boîtier, leurs objectifs habituellement utilisés en mariage, éventuellement des flashes si cela fait partie de leur pratique habituelle) et d'un ordinateur portable muni de logiciels de retouche afin de pouvoir participer à la partie pratique de la formation. En cas d'impossibilité de venir équipé·e de certains éléments de cette liste, il est attendu des stagiaires qu'ils en informent l'organisme de formation afin de voir si l'organisme de formation peut palier à ce manque. Les stagiaires devront se munir d'un carnet pour prendre des notes pendant la formation (ou d'un ordinateur pour de la prise de notes numérique).

Modalités du déroulement et de sanctions :

CF le programme pédagogique détaillé de la formation, joint à cette convention de formation.

SARL Duo Azul

Siret 10377963300017 – 14 chemin des Prés-au-Roy MONTSURVENT 50200 GOUVILLE-SUR-MER –
0673660803

N° de déclaration d'activité : 28 50 01841 50



Modalité jalonnant et terminant la formation :

Une feuille de présence sera signée par les stagiaires ainsi que par le formateur, demi-journée par demi-journée. Une copie de ces feuilles d'émargement sera remise aux stagiaires ainsi qu'un certificat de formation.

Nature de l'action de formation, au sens de l'article L.6313-1 du code du travail :

Perfectionnement et acquisition de connaissances, développement des compétences dans la prise de vue au flash en mariage et dans le post-traitement des images, d'une entreprise photographique proposant des prestations photographiques à destination des particuliers et/ou des professionnels.

Nature de la sanction de l'action de formation et modalités d'évaluation jalonnant la formation :

Différents exercices pratiques seront réalisés pendant la formation par les stagiaires, encadrés par l'équipe pédagogique. La production d'images lors de ces temps de pratique sera le témoin des compétences acquises par les stagiaires au cours de cette formation. Une évaluation des connaissances de chaque stagiaire sera remise à la fin de la formation sous la forme d'un questionnaire d'évaluation des acquis afin de témoigner des connaissances théoriques acquises. Les méthodes pédagogiques employées sont essentiellement interrogatives, affirmatives, démonstratives et participatives. Les techniques pédagogiques sont : expression orale, critique constructive d'images, exercices avec appareils photos corrigés par l'équipe pédagogique, mises en situation. Les mises en situation et les exercices pratiques permettront à l'équipe pédagogique d'évaluer la compréhension et l'acquisition des savoir-faire, et la maîtrise des logiciels utilisés pendant la formation.

Article 2 : Engagement de participation :

L'entreprise bénéficiaire s'engage à assurer la présence du stagiaire à la date, au lieu et aux heures prévues. La liste des participant·es est précisée sur les feuilles d'émargement de chaque journée de formation qui seront remises à l'issue des trois journées de formation.

Article 3 : Dispositions financières :

- a) L'entreprise bénéficiaire, en contrepartie de l'action de formation réalisée, s'acquittera des coûts suivants :
 - Frais de formation : 1200 euros HT par stagiaire, pour les 30 heures de formation. Acompte de 600 euros HT à l'inscription et le solde (600 euros HT) 15 jours avant la date de la formation, directement à l'organisme de formation. Pour les 3 premières personnes inscrites une réduction Early Bird de 50 euros est appliquée sur le solde.
 - Frais d'accueil : Dans le cas d'un accueil en pension complète, une facture de frais d'accueil sera émise. Cette dernière sera d'un montant de 450 euros et couvre l'hébergement à partir du matin du premier jour jusqu'au matin du lendemain du dernier jour de formation, les repas du midi pour les trois jours de formation, les snacks pendant la formation, ainsi que le repas du soir pour le jour 1, 2 et 3 et le petit déjeuner pour les jours 2, 3 et 4. Un supplément de 100 euros par nuit peut être ajouté, pour la veille de la formation, comprenant une nuit et les repas associé (dîner et petit-déjeuner). Un supplément de 100 euros peut aussi être ajouté pour bénéficier de la garantie de loger en chambre individuelle.
 - Frais de déplacement : A la charge des stagiaires

SARL Duo Azul

Siret 10377963300017 – 14 chemin des Prés-au-Roy MONTSURVENT 50200 GOUVILLE-SUR-MER –
0673660803

N° de déclaration d'activité : 28 50 01841 50



Deux devis sur la base de ces coûts seront remis à l'entreprise bénéficiaire par l'organisme de formation. Le premier concernant les frais de formation, le second concernant les frais accueil. Ces devis seront émis via la plateforme Fotostudio, acceptés en ligne, et conservés et par l'entreprise bénéficiaire et par l'organisme de formation.

Exonération de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) associée au numéro de déclaration au titre de la formation professionnelle continue du principal établissement (article L6351-1 du Code du Travail) suivant : 28 50 01841 50

- b) L'organisme de formation SARL Duo Azul (N° de déclaration d'activité 28 50 01841 50), en contrepartie des sommes reçues, s'engage à réaliser toutes les actions prévues dans le cadre de la présente convention ainsi qu'à fournir tout document et pièce de nature à justifier la réalité et la validité des dépenses de formation engagées à ce titre
- c) Modalités de règlement : L'entreprise bénéficiaire s'engage à régler les factures émises, par virement bancaire ou par chèque bancaire, dans un délai de 30 jours à compter de la date d'émission de celle-ci. En cas de non-règlement à la date limite, il sera appliqué automatiquement des pénalités de retard égales à 8% (article L.441-3 du code du commerce)
Coordonnées bancaires de SARL Duo Azul :
IBAN : FR76 1142 5002 0008 0034 0169 293
Banque : Caisse d'Epargne

Article 4 : Règles à respecter en cas d'annulation ou de report des actions de formation

Toute modification de date fera l'objet d'un avenant à cette convention de formation. Les éventuelles annulations de date par l'une des parties doivent être signifiées par écrit à l'autre partie.

- a) En cas d'annulation ou de report d'une action de formation du fait de l'organisme de formation, l'entreprise bénéficiaire verra son acompte (600 euros HT) transformé en avoir du montant total de la formation (1200 euros HT), utilisable pour toute autre formation ou prestation proposée par l'organisme de formation. Le solde et/ou les frais d'accueil, si ils ont été versés par l'entreprise bénéficiaire au moment de l'annulation ou report, seront remboursés par virement par l'organisme de formation sous réserve que l'entreprise bénéficiaire fournisse ses coordonnées bancaires dans un délai d'un mois.
- b) En cas de résiliation de la présente convention par l'entreprise bénéficiaire, l'organisme de formation se réserve le droit de conserver l'acompte.
- c) En cas de réalisation partielle de l'action du fait de l'entreprise bénéficiaire, seule sera facturée à l'entreprise bénéficiaire la partie effectivement réalisée de l'action, selon le prorata suivant : nombre d'heures réalisées sur nombre d'heures prévues. En outre, l'organisme de formation retiendra sur le coût correspondant à la partie non-réalisée de l'action un pourcentage de 30% au titre de dédommagement. Les montants versés par l'entreprise bénéficiaire, au titre de dédommagement, ne pourront pas être imputés par l'entreprise bénéficiaire sur son obligation définie à l'article L6331-1 du code du travail ni faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par un OPCA.

SARL Duo Azul
Siret 10377963300017 – 14 chemin des Prés-au-Roy MONTSURVENT 50200 GOUVILLE-SUR-MER –
0673660803

N° de déclaration d'activité : 28 50 01841 50



Article 5 : Date d'effet et durée de la convention

La présente convention prend effet à compter de la date de signature de la présente convention, pour s'achever 30 jours ouvrés après la date de la formation.

Article 6 : Différends éventuels

Les présentes conditions sont soumises au droit français. Dans l'hypothèse où un différend surviendrait portant sur la validité, l'interprétation, l'exécution ou la fin pour quelle que cause que ce soit des présentes dispositions, les parties conviennent de rechercher toute solution amiable. En cas d'impossibilité de résolution amiable dudit différend, les parties conviennent de soumettre ledit différend à une procédure de médiation sous l'égide de M. Dominique Coulon (37 rue des Chênes 25480 Miserey Salines / cc-mediateurcons-bfc.fr). Les parties organiseront leur médiation selon le règlement de médiation en vigueur de cet organisme. Les frais inhérents à la procédure de médiation seront partagés à parts égales entre les parties qui, cependant, conserveront à leur charge les frais et honoraires de leurs conseils et avocats.

Les parties conviennent que la procédure de médiation est strictement confidentielle.

En cas d'échec de la médiation, tout différend lié au présent contrat sera soumis à la seule compétence du tribunal de Coutances (50).

Fait en double exemplaire, à

le

Pour l'entreprise bénéficiaire,
(nom et qualité du signataire)

Pour l'organisme de formation,
(nom et qualité du signataire)

SARL Duo Azul

Siret 10377963300017 – 14 chemin des Prés-au-Roy MONTSURVENT 50200 GOUVILLE-SUR-MER –
0673660803

N° de déclaration d'activité : 28 50 01841 50

